



Contrat d'accompagnement à l'emploi

Par **chip_old**, le **03/09/2007** à **21:40**

bénéficiaire d'un contrat d'accompagnement à l'emploi (cae) mon contrat précise que j'ai droit au 10% de précarité.

mon contrat a été renouvelé pour 8 mois avec la meme clause.Est ce que je peux réclamer la prime de précarité du 1er contrat?

merci